



Les lacs-réservoirs ont prouvé leur efficacité. La crue de janvier 2018 a cependant démontré la nécessité de renforcer le dispositif pour protéger le bassin de la Seine d'une inondation majeure.

Exceptionnelles par leur ampleur et leur durée, les crues que nous venons de vivre sont la conséquence de pluies d'une intensité double voire triple de la normale, survenues entre décembre 2017 et janvier 2018.

Durant cet épisode, les 4 lacs-réservoirs Aube, Marne, Seine et Pannecière, mis en service entre 1950 et 1990, aménagés, entretenus et exploités par l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs ont démontré toute leur efficacité.

En stockant plus de 800 millions de m³, ils ont permis de **limiter les conséquences des crues sur les collectivités situées à leur aval, dont l'agglomération parisienne.**

Ainsi, le pic de la crue de Seine à Paris a été contenu à 5,85 m. Sans l'action des lacs-réservoirs, le niveau aurait atteint près de 6,50 m (soit 40 cm au-dessus de la crue de 2016), ce qui aurait entraîné des dommages très lourds, et un fort ralentissement de l'activité quotidienne dû à l'activation des dispositifs de gestion de crise des grands opérateurs de réseaux, comme en fait état l'étude OCDE de 2014, révisée en 2018, sur les inondations de la Seine en Ile-de-France.

<http://www.oecd.org/fr/gouvernance/risques/mieux-prevenir-les-inondations-de-la-seine-2018.htm>

Les élus du Comité syndical de l'EPTB réunis le 8 février à Paris ont tenu à souligner et à saluer en leur nom propre et au nom de leurs collectivités l'implication, la technicité et le sens du service public des agents du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs dont le travail sans relâche pendant plusieurs jours a permis une réduction des effets des inondations, via une exploitation optimum des lacs-réservoirs. Ils ont également renouvelé leur soutien aux populations victimes des dégâts de la crue.

Cet événement confirme, s'il le fallait, qu'une **inondation majeure du bassin et de l'agglomération parisienne demeure un risque permanent**, au même titre que celles enregistrées chez nos voisins allemands et anglais, en 2013 et 2015.

Il est donc urgent d'agir et de renforcer notre préparation individuelle et collective à la gestion d'une inondation majeure de la Seine et à la réduction des dommages correspondants.

- **Consolider le financement de l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des 4 lacs-réservoirs.**
- Amplifier collectivement les actions déjà engagées par l'EPTB en partenariat avec l'Etat et les acteurs concernés dans le cadre des **PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations)**, en **priorisant les actions relatives à la culture du risque et du fleuve.**
- **Adopter des comportements plus adaptés de prévention par tous les acteurs** (particuliers, artisans, entrepreneurs, industriels, maîtres d'œuvre, promoteurs, syndicats d'immeuble, assureurs, collectivités, etc...) Afin de les y aider, l'EPTB Seine Grands Lacs met en service dès l'été 2018 une plateforme collaborative nommée EpiSeine.

- **Réaliser le site pilote de la Bassée dont les études sont conduites dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes afin de le rendre opérationnel pour l'hiver 2023/2024 avant les JO de Paris.**
- **Renaturer le bassin (préservation et restauration des zones humides et d'expansion des crues).**
- **Adapter le bassin de la Seine au changement climatique est un enjeu majeur.** Dans ce cadre, Seine Grands Lacs et l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont établi un contrat de partenariat, visant notamment à identifier des sites pilotes en la matière.

Au service des collectivités et en partenariat avec l'Etat et ses Etablissements publics, L'EPTB Seine Grands Lacs entend continuer à développer des actions de lutte contre les inondations, à la hauteur des enjeux humains, sociaux, environnementaux et économiques du bassin de la Seine et de l'agglomération parisienne.

A propos de l'EPTB Seine Grands Lacs :

Constitué en Institution interdépartementale lors de sa création en 1969, Seine Grands Lacs est devenu syndicat mixte en 2017. Son comité syndical est composé d'élus de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Agglomérations de Troyes-Champagne-métropole et de Saint-Dizier, Der et Blaise.

Gestionnaire et propriétaire des barrages-réservoirs du bassin de la Seine, il assure la double mission historique d'écrêter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne. Son action est efficace dès l'aval immédiat de ses ouvrages. Reconnu Établissement public territorial de bassin en février 2011, Seine Grands Lacs est un acteur majeur de l'eau sur le bassin amont de la Seine. L'EPTB agit dans le cadre du plan Seine en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations et œuvre à la réalisation d'un projet de nouvel ouvrage dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne), destiné à compléter le dispositif de protection contre les inondations et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes. Il est porteur d'un Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes. Dans le contexte du changement climatique, Seine Grands Lacs développe de nouvelles actions destinées à compléter le dispositif de gestion des inondations et des étiages et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes.

Contacts presse :

Jean-François MAGNIEN -

Tel : 01 44 75 29 08 - Email : communication@seinegrandslacs.fr

www.seinegrandslacs.fr

